

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **5 décembre 2011**

Décision n° **B-2011-2840**

commune (s) : Décines Charpieu

objet : Nord du site du Montout - Restructuration des réseaux d'assainissement eaux usées-eaux pluviales - Lot n° 1 : création de réseaux d'eaux pluviales Herriot-Jaurès - Lot n° 2 : création de réseaux d'eaux pluviales (Sully) et renforcement des réseaux d'eaux usées - Autorisation de signer les marchés de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction de l'eau

**Rapporteur** : Monsieur Colin

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 29 novembre 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 6 décembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, David G., Sangalli.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Barral), Mme Guillemot (pouvoir à M. Blein), MM. Charrier, Daclin (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Calvel, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Arrue (pouvoir à Mme Gelas), Passi, Sécheresse (pouvoir à M. Darne J.), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Bouju (pouvoir à M. Buna), Assi, Julien-Laferrière (pouvoir à M. Bernard R.).

Absents non excusés : MM. Barge, Lebuhotel.

**Bureau du 5 décembre 2011****Décision n° B-2011-2840**

objet : **Nord du site du Montout - Restructuration des réseaux d'assainissement eaux usées-eaux pluviales - Lot n° 1 : création de réseaux d'eaux pluviales Herriot-Jaurès - Lot n° 2 : création de réseaux d'eaux pluviales (Sully) et renforcement des réseaux d'eaux usées - Autorisation de signer les marchés de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de l'eau

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 23 novembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par délibération n° 2011-2592 du 21 novembre 2011, le Conseil de communauté a décidé l'individualisation complémentaire d'autorisation de programme globale C4 - Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme, sur l'opération n° 2580, pour un montant de 4 001 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement, ce qui porte le montant total de l'autorisation de programme individualisée à 4 601 000 € HT.

Le présent projet a pour objectif la restructuration du réseau d'assainissement du bassin versant amont de la Berthaudière. Cette station présente des insuffisances capacitaires pour assurer un bon fonctionnement hydraulique. Une opération connexe de restructuration de cette station est en cours.

Le projet de restructuration des réseaux amont à cette station présente plusieurs objectifs :

- récupérer une partie des effluents de Meyzieu raccordés sur Décines Charpieu,
- récupérer les futurs effluents eaux usées du projet d'aménagement du Grand stade de l'Olympique lyonnais,
- adapter les réseaux aux nouvelles caractéristiques de la future station de relèvement,
- répondre aux prescriptions réglementaires de rejets au milieu naturel et débordements de réseaux,
- retrouver un fonctionnement hydraulique acceptable pour la gestion des eaux pluviales.

Ce projet d'aménagement se décompose en plusieurs tranches de travaux :

- tranche n° 1 : reprise des réseaux de gestion des eaux pluviales des rues Edouard Herriot et Jean Jaurès. Cette tranche consiste à réaliser des réseaux de récupération des eaux pluviales (d'un diamètre de 300 à 600 millimètres) pour les déconnecter de l'alimentation de la station de la Berthaudière et centraliser les rejets d'eaux pluviales vers le réseau existant de la rue Francisco Ferrer,

- tranche n° 2 : réalisation du réseau principal d'assainissement eaux usées et reprise des eaux pluviales de la rue Sully. Cette tranche consiste à réaliser un réseau qui reprend le raccordement de Meyzieu puis les effluents des aménagements du Grand stade et renforcer le réseau existant d'un diamètre de 500 par un diamètre de 800 millimètres sous la rue Sully et l'esplanade Jean Jaurès. A cette tranche, est également ajoutée la réalisation d'un réseau d'eaux pluviales d'un diamètre de 500 millimètres sous la rue Sully.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 26, 33, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution des marchés relatifs aux travaux de restructuration des réseaux d'assainissement d'eaux usées et d'eaux pluviales - Nord du site du Montout à Décines Charpieu.

Les prestations font l'objet de l'allotissement suivant :

- lot n° 1 : création de réseaux d'eaux pluviales Herriot/Jaurès,
- lot n° 2 : création de réseaux d'eaux pluviales (Sully) et renforcement des réseaux d'eaux usées.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 4 novembre 2011, a classé les offres et choisi :

- pour le lot n° 1 : création de réseaux d'eaux pluviales Herriot/Jaurès, l'offre variante du groupement d'entreprises Sogea Rhône-Alpes/Stracchi/Rampa pour un montant de 558 528,05 € HT, soit 667 999,55 € TTC,
- pour le lot n° 2 : création de réseaux d'eaux pluviales (Sully) et renforcement des réseaux d'eaux usées l'offre variante du groupement d'entreprises Sogea Rhône-Alpes/Stracchi/Rampa pour un montant de 1 344 557,10 € HT, soit 1 608 090,29 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

#### DECIDE

**1° - Autorise** monsieur le Président à signer les marchés et tous les actes contractuels y afférents :

- pour le lot n° 1 : création de réseaux d'eaux pluviales Herriot/Jaurès, avec le groupement d'entreprises Sogea Rhône-Alpes/Stracchi/Rampa pour un montant de 558 528,05 € HT, soit 667 999,55 € TTC,
- pour le lot n° 2 : création de réseaux d'eaux pluviales (Sully) et renforcement des réseaux d'eaux usées, avec le groupement d'entreprises Sogea Rhône-Alpes/Stracchi/Rampa pour un montant de 1 344 557,10 € HT, soit 1 608 090,29 € TTC,

**2° - La dépense** totale correspondante sera prélevée sur l'autorisation de programme globale C4 - Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme, individualisée sur l'opération n° 2580 - Décines Charpieu - secteur Montout - renforcement et création de réseau d'eaux usées, le 21 novembre 2011 pour la somme de 4 601 000 € HT.

**3° - Les montants** à payer, soit :

- pour le lot n° 1 : création de réseaux d'eaux pluviales Herriot/Jaurès : 558 528,05 € HT,
- pour le lot n° 2 : création de réseaux d'eaux pluviales (Sully) et renforcement des réseaux d'eaux usées : 1 344 557,10 € HT,

seront prélevés sur les crédits à inscrire au budget annexe de l'assainissement - exercice 2012 - compte 231 510 - opération n° 2580.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 6 décembre 2011.**